

<b>COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 FEVRIER 2017 sous la présidence de M. PIEDNOIR, Maire</b>
---

- Le Conseil a débattu du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes qui portait sur l'examen de la gestion de la commune de 2010 à 2015. M. le Maire a notamment conclu la présentation de ce rapport en évoquant les actions correctives que la commune entend engager.

- Le Conseil a débattu des orientations budgétaires pour l'année 2017, à la suite de la présentation par Monsieur ABLAIN, Adjoint au Maire chargé des Finances, d'une note de synthèse. Le conseil, par un vote à l'unanimité, a pris acte de la tenue de ce débat.

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de verser un acompte d'un montant de 150 000 € au Centre Communal d'Action Sociale étant précisé que le montant annuel de la subvention au titre de l'année 2017 sera examiné lors de la séance du 15 mars 2017.

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de verser un acompte d'un montant de 150 000 € à l'association Enfance et Jeunesse étant précisé que le montant annuel de la subvention au titre de l'année 2017 sera examiné lors de la séance du 15 mars 2017.

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle au club de handball (USMJ) d'un montant de 1 500 € pour participer aux frais supplémentaires engendrés par la montée en nationale 3 de son équipe féminine.

Le Conseil, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes dans l'attente du vote du budget primitif :

<b>Nature</b>	<b>Code fonction</b>	<b>gestionnaire</b>	<b>Libellés dépenses</b>	<b>Montant à inscrire</b>
21887	40	SPO	Réfrigérateur	170 €
21318	414	BAT	Chaudière	2 500 €
20311	822	VOIINT	Division du domaine public	1 035 €
20313	020	BAT	Coordination SPS – ateliers municipaux	2 538 €
20313	020	BAT	Contrôle technique – ateliers municipaux	3 576 €

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé les remboursements suivants, à la suite de sinistres, sur présentation de factures :

- Nettoyage d'un véhicule suite dépôt de résine de sapin lors d'une intervention des services techniques : 322.98 €TTC
- Nettoyage de vêtements endommagés à la piscine municipale : 48.29 €TTC.

.../...

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé l'acquisition d'une licence IV auprès de Monsieur et Madame CUEFF, au prix de 4 000 €

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre des travaux de construction des ateliers municipaux avec le groupement CHED ARCHITECTURES. Cet avenant a pour objet de fixer le montant du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à 85 294.80 €H.T. pour un montant de travaux estimé au stade APD à 1 247 000 €H.T.

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé la vente à la société NEXITY des parcelles suivantes : une parcelle cadastrée AO n°01 d'une surface de 3 110 m<sup>2</sup> appartenant au domaine privé de la commune et deux parcelles issues du domaine public de la commune, d'une surface respective de 453 m<sup>2</sup> (AH dp) et 140 m<sup>2</sup> (AO dp). L'ensemble pour un prix de 330 000 €net vendeur, étant précisé que les frais de déconstruction et de dépollution sont à la charge de l'acquéreur.

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé la demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2017 (DETR) pour le financement des travaux de construction des ateliers municipaux. Le montant de la demande de subvention s'élève à 175 000 €

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé la demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour le financement des travaux de réhabilitation du centre de loisirs sans hébergement de la Guyonnière. Le montant de la demande de subvention s'élève à 90 000 €

- Le Conseil, à l'unanimité, a fixé la composition de la commission de délégation de service public comme suit :

<b>Titulaires</b>	<b>suppléants</b>
M. Jacques RENAUD	M. Marc DAMIENS
M. Pierre-Samuel ABLAIN	M. Jean-Charles HABAROU
M. René JOYEAU	Mme Josette BONDU
Mme Roselyne PAIN	M. Christophe PASQUIER
M. Jacky PAIRONNEAU	M. Abdessamad KOBI

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé le recrutement de deux agents saisonniers pour le camping municipal portant sur une période maximale située entre avril et octobre. Il s'agit d'un agent recruté au grade d'animateur en tant que responsable du camping et d'un agent recruté au grade d'adjoint d'animation pour le seconder.

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé le recrutement de deux agents saisonniers pour la piscine municipale. Il s'agit d'un agent recruté au grade d'adjoint technique territorial pour assurer l'entretien et la régie du 26 juin au 3 septembre 2017 (temps de travail de 28 heures par semaine). Un second agent sera recruté au grade d'éducateur des APS ou d'opérateur des activités physiques et sportives du 1<sup>er</sup> juillet au 3 septembre 2017 pour assurer la surveillance de la piscine.

.../...

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé la prolongation de l'emploi occasionnel contractuel au service des ressources humaines jusqu'au 30 juin 2017 pour mettre en place notamment le RIFSEEP.

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé l'avenant de résiliation de la convention publique d'aménagement pour l'urbanisation du site du Val de Montreuil-Juigné, signée le 19 mars 2002.

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé le bilan de la concertation préalable à l'urbanisation du hameau de la Vallée et a prononcé sa clôture préalablement à la création de la ZAC « dénommée » Hameau de la Vallée.

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé la création de la Zone d'Aménagement Concerté du Hameau de la Vallée sur la base d'un dossier comprenant le rapport de présentation, le plan de situation et le plan périmétral de la ZAC.

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de confier la réalisation de la ZAC du Hameau de la Vallée dans le cadre d'un traité de concession, à ALTER PUBLIC, aménageur public. Le conseil a également approuvé le projet de traité de concession correspondant et le bilan prévisionnel joint au dossier.

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé l'acquisition de deux parcelles de terrain à Madame HUEZ chemin du Bas des Vaux et La Diablerie.

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé la modification du tableau des effectifs du personnel municipal comme suit :

Création :

\* un poste d'Assistant socio-éducatif à 12 heures/hebdomadaires au 23 Janvier 2017.

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de recruter un agent non permanent pour accroissement temporaire d'activité pour permettre le bon fonctionnement du Relais Assistants Maternels. Le contrat à temps non-complet prend effet à la date du 23 janvier 2017. La rémunération de l'agent est calculée sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de la grille indiciaire d'Assistant socio-éducatif.

**Fait à MONTREUIL-JUIGNE, le 9 février 2017.**

**Le Maire,  
Stéphane PIEDNOIR**